

Grand Prix de Tennis de Lyon : à la demande de CANOL, le tribunal administratif annule l'achat de places et de loges par le Conseil Général !

A l'occasion de la manifestation 2008, le conseil général du Rhône avait acheté des loges et des places de match afin d'y inviter des employés méritants, les conseillers généraux, des partenaires et fournisseurs, sans oublier les présidents de tribunaux, les maires du canton de Thizy et les amis de Mme MERCIER.

Le tout pour **128.324 € TTC**. Cette somme n'inclut pas les consommations et les repas offerts aux invités.

Suite à un recours de l'association **CANOL**, le Tribunal Administratif de Lyon, par un jugement du **2 août 2010**, a, une fois de plus, condamné le Conseil Général du Rhône.

Outre l'annulation avec effet rétroactif de la délibération du **18 juillet 2008** autorisant la signature du marché, le tribunal a exigé une régularisation de l'opération dans le délai maximum de quatre mois.

Ces achats étaient censés contribuer à la promotion de l'image du département auprès du grand public et de « certains acteurs de la société civile ».

Le tribunal considère que le Conseil Général a **gravement manqué à ses obligations** d'acheteur public :

- en ne procédant à aucune évaluation préalable ou analyse de ses besoins dans le domaine des achats de places comme l'exige le code des marchés publics.
- par voie de conséquence, en ne démontrant pas que ces dépenses sont justifiées par l'intérêt général.

Malgré sa récente condamnation pour le même motif, le Conseil Général achète à nouveau des places de match pour la saison 2010/11 de l'O.L. !

Chaque année, le conseil général achète entre 600 et 900 000 € de places de match de l'O.L., qu'il distribue à sa fantaisie ou à celle de ses conseillers généraux.

Cette générosité injustifiée favorisant un seul prestataire a déjà été condamnée par le tribunal administratif du Rhône :

par jugement du 13/11/09, à la demande de CANOL, ce dernier a annulé la délibération de 2007 décidant de l'achat de places pour le même montant, la déclarant illégale pour « absence de définition de l'étendue des besoins à satisfaire et du montant prévisionnel du marché ». CANOL a également demandé l'annulation des achats 2008 et 2009 d'un même montant, et attend que le tribunal se prononce sur ses demandes.

Par une délibération du 11 juin 2010, le conseil général a renouvelé cet achat pour les matchs de la saison 2010/2011 de l'Olympique Lyonnais.

CANOL a déposé une nouvelle requête d'annulation de cette décision auprès du tribunal administratif.

Nous avons préalablement alerté le **Préfet du Rhône** de cette décision, lui demandant d'effectuer son rôle de contrôle de légalité et d'exiger du Département son retrait.

Ce dernier n'a pas daigné nous répondre.

Grand Stade : contre vents et marées, nos élus s'entêtent à gaspiller l'argent des contribuables pour construire ses infrastructures !

Malgré la période estivale, les actions concernant ce projet n'ont pas cessé. Trois points sont à souligner :

- **l'avis défavorable du commissaire enquêteur concernant la prolongation du T2 suite à l'enquête publique close le 23 juillet** (ne règle que très médiocrement les problèmes afférents à la desserte d'EUREXPO qui maintiendra et même augmentera ses navettes sur la gare de la Soie, liaison ne répondant pas au Plan de Développement Urbain (PDU) de l'agglomération et qui contrarie l'organisation des transports de l'Est Lyonnais,...)
- **les conclusions défavorables de la commission d'enquête concernant le PLU de Décines et le choix d'y implanter un Grand stade** (absence de transports lourds, parcs relais déportés, stationnement sauvage, infrastructures d'accès sans aucune utilité pour les habitants, atteintes à l'environnement,...)
- **les réponses de l'UEFA** qui confirment qu'un nouveau stade n'est pas nécessaire à Décines pour l'Euro 2016.

Malgré cela, le Grand Lyon continue à vouloir faire avancer les travaux en faisant voter des autorisations de signer des marchés (ODJ du 20/09/2010).

CANOL continue à participer au travail d'équipe destiné à stopper ces gaspillages scandaleux.

Grand Stade : et si les actionnaires de l'O.L. renonçaient à ce projet ?

L'entêtement de **M. COLLOMB** à vouloir imposer aux contribuables du Grand Lyon une dépense de plusieurs centaines de millions d'euros nous paraît totalement déraisonnable. En effet, les derniers résultats de l'Olympique Lyonnais incitent à penser que le financement de ce projet a du plomb dans l'aile.

Pour la saison 2009/2010, OL Groupe vient de publier un déficit de 35,6 millions (contre un excédent de 5,1 M€ l'année précédente).

L'action de l'O.L. est tombée aujourd'hui à moins de 7 euros, contre 24 euros lors de son introduction en bourse... c'est dire la confiance des actionnaires.

Si l'O.L. est donc encore dans une situation financière lui permettant de gérer les affaires courantes, avec une trésorerie de 15,4 M€, **les résultats actuels de l'équipe laissent augurer une nouvelle baisse de ses recettes** (billetterie, droits TV, valeur des joueurs,...) qui va accroître son déficit et ne lui permettra plus de financer un projet aussi aventureux qu'OL Land.

Remboursera-t-on aux contribuables les millions d'euros dépensés en pure perte ?

Le Grand Lyon serait bien inspiré d'abandonner ce projet pharaonique pour repenser à Gerland !

Hôtel de Région : coûts et délais dérapent !

L'été 2010 aura vu le «Palais» de **Jean-Jack QUEYRANNE** être l'objet de deux événements contradictoires : d'une part, **nos Conseillers Régionaux, toujours généreux avec l'argent de leurs électeurs, ont encore alourdi la facture en augmentant la masse des travaux pendant que, d'autre part, le chantier était arrêté pour diverses infractions à la législation du travail !**

Le 7 juillet dernier, le conseil a autorisé son Président à signer pour **4.775 K€ d'avenants**, portant ainsi le montant du marché à **160,8 millions d'euros** (avant révisions de prix, autres avenants et réclamations) soit **50% d'augmentation sur le coût initial d'avril 2005**. On est toujours tenté de se demander en la circonstance QUI est le plus incompétent : du Maître d'Ouvrage, qui ne sait pas trop ce qu'il veut au départ et ne cesse de modifier et embellir son projet, ou du Maître d'Oeuvre qui n'a pas su ou osé chiffrer du premier coup le projet demandé ? On se demande en effet comment on en arrive à passer 2 à 4 avenants à certains marchés, pour des sommes dépassant le million d'euros (lot «chauffage/ventilation» et lot «électricité»).

Mais le comble de la confusion revient à **l'équipe de pilotage et conduite du chantier** : au moment même où nos élus alourdissaient la note des travaux et signaient des avenants à la **Sécurité et Protection de la Santé (SPS)**, l'Inspection du Travail a dû, le 14 juin, assigner la Région en référé pour la mettre en demeure de faire respecter les prescriptions du droit du travail en matière de respect de l'intégrité physique du personnel. D'où un arrêt du chantier pour en permettre la mise en conformité. On relèvera tout de même que ce n'est que le 7 Juillet, sous la pression des événements, qu'un avenant a été passé à la société chargée de la SPS pour **«... le passage à temps plein du coordonnateur SPS sur le chantier, au lieu des trois jours un tiers par semaine prévus...»**. Pour un chantier de plus de 150 M€,... ON aurait pu y penser plus tôt ? Quoi qu'il en soit, le délai de réalisation a dû, dans la foulée, être porté officiellement de 38 à 41 mois (d'où de probables rallonges financières).
... et, à ce jour, la livraison est prévue pour le **Printemps 2011, soit avec plus de 6 mois de retard !**

Jour de Libération fiscale : les Français travaillent en 2010 13 jours de plus pour l'Etat qu'en 2009 !

Comme à l'habitude, **Contribuables Associés** a déterminé le **jour de libération fiscale**, c'est-à-dire le jour de l'année à partir duquel **les Français ne travaillaient plus pour l'Etat**.

Etant donné que, d'après les chiffres de l'OCDE, **la dépense publique aura absorbé 56,9% de la production nationale**, « **le jour de la libération fiscale** » a été fixé au **28 juillet 2010, en augmentation de 13 jours par rapport à 2009**.

Cette date est à comparer avec celle de nos partenaires :

| | |
|---------------------|------------|
| - Allemagne | 25 juin |
| - Royaume-Uni | 12 juillet |
| - Italie | 9 juillet |
| - Espagne | 17 juin |
| - Etats-Unis | 2 juin |
| - moyenne de l'OCDE | 13 juin. |

Quels députés du Rhône soutiennent les contribuables ?

Comme l'an passé, **Contribuables Associés** publie dans son organe « **Le Cri du Contribuable** » l'Argus des 577 députés français. Il est établi sur les critères suivants :

- soutien des propositions de loi sélectionnées par **Contribuables Associés**,
- présence aux rendez-vous parlementaires qu'ils organisent,
- action législative en faveur des contribuables,
- interview dans le *Cri du Contribuable*, à *Radio Courtoisie* ou aux *20 ans de Contribuables Associés*.

Pour le département du Rhône, le résultat est le suivant, coté sur 10 :

| | |
|--------------------|-----|
| - TERROT Michel | 7 |
| - VERCHERE Patrick | 4 |
| - COCHET Philippe | 3 |
| - MEUNIER Philippe | 3 |
| - PERRUT Bernard | 2,5 |
| - HAVARD Michel | 1,5 |

Tous les autres méritent zéro : **CROZON Pascale, DURAND Raymond, GERIN André, GUILLOTEAU Christophe, MUET Pierre-Alain, PERBEN Dominique, QUEYRANNE Jean-Jack, TOURAINE Jean-Louis**.

Le piège des crédits risqués

Un article du journal **Le Monde** de mi-juin relance une nouvelle fois ce problème que certains s'efforcent de passer sous silence.

Dexia a estimé le niveau de ces **crédits « risqués » à 26 Mds d'€, dont 6 « explosifs »** (faut-il comprendre perdus ?) sur un encours de 72 Mds pour le secteur public. Par ailleurs, une circulaire de Bercy sur "les produits financiers offerts aux collectivités", non encore publiée, déconseille, sans l'interdire, le recours à certains types de crédits. Elle rend "fortement souhaitable" la présentation annuelle par l'exécutif, au moment du vote du budget, d'un rapport sur son action en matière d'emprunts. Elle ne s'appliquera qu'aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics. **Les établissements publics sociaux et médico-sociaux et les organismes d'HLM ne sont donc pas concernés !**

Revenant sur ce sujet dans son rapport annuel, **la Cour des comptes** a jugé que la charte de bonne conduite et le projet de circulaire ne pouvaient suffire. A l'Assemblée nationale, **Claude Bartolone**, député et pdt du conseil général de Seine-Saint-Denis, qui, depuis 2008, mène la guerre contre les emprunts qu'il qualifie de "toxiques", a jugé cette circulaire "insuffisante", car **n'ayant "pas de valeur contraignante"** et n'interdisant pas les produits financiers les plus risqués. Le député a tenté de les faire prohiber par la loi en présentant le 10 juin dans l'hémicycle des amendements au projet de loi de régulation bancaire et financière. **Ceux-ci ont été rejetés !**

Soulignons que **DEXIA** est elle-même prise au piège : s'étant couverte auprès d'une vingtaine de banques qui ont fini par exiger des garanties, elle s'est trouvée maintenant placée **sous surveillance**.

D'après le journal *Le Monde*, **le département du Rhône serait concerné par 460 millions de crédits pour un coût de sortie de 147 millions, soit 32% du capital**.
... et l'emprunt de Rhonexpress serait à **taux variable !**

La mairie de Givors épinglée par le tribunal administratif !

Le maire avait présenté sommairement le 28 septembre 2008 un projet de garantie d'un prêt de 1,5 million d'euros à hauteur de 50% à la société d'économie mixte **Givors Développement dont il est président**.

La municipalité l'avait voté. Or les élus de l'opposition se sont aperçus que ce prêt était déjà accordé depuis 9 mois et que l'immeuble étant achevé, aucune garantie de la Mairie n'était plus nécessaire.

Ils ont obtenu du tribunal administratif son annulation pour le motif suivant : « ***l'information ainsi donnée aux élus municipaux était de nature à les induire en erreur sur la portée de la délibération*** ».

La lecture du site du **Défi Givordin** (www.defigivordin.info/) laisse à penser que ce **manque d'information des élus** est une habitude au conseil municipal de Givors.

1 050 000 € pour « l'Aphrodite à la coquille » (suite) !

Suite à notre article du mois de juin à ce sujet, le Département du Rhône a bien voulu répondre à notre demande d'éclaircissement et nous l'en remercions.

Il a précisé que :

- « le vendeur était la famille de la Chapelle, héritière de l'acquéreur de 1846, M. Michoud.
- le département s'est appuyé sur le **Ministère de la Culture** dont le directeur du département des antiquités romaines n'a pas jugé son prix surévalué.
- le financement transite par la Réunion des Musées Nationaux et est assuré par
 - 500 000 € de mécénat,
 - **350 000 € par le conseil général**,
 - 100 000 € par le Fonds Régional d'Acquisition des Musées
- 100 000 € par le Ministère de la Culture.

Conseil général : 300 000 € pour l'exposition « vers une cité végétale » !

Constatant l'importance de cette subvention qui ne nous paraissait pas indispensable en période de crise, CANOL a interrogé le conseil général à propos de sa justification.

Nous le remercions vivement de nous avoir communiqué cette réponse limpide :

« *Vers une cité végétale* » est l'occasion de mettre au service des rhodaniens une exposition inédite, non seulement culturelle mais aussi vectrice de réflexions et de recherches scientifiques innovantes, de prise de conscience d'évolutions nécessaires à imaginer et à préparer pour concevoir la cité de demain, un espace de vie plus écologique dans un contexte de raréfaction des ressources énergétiques. »

« Le Département du Rhône s'est positionné comme financeur principal de cette exposition qui s'appuie sur les relations entre sciences et sociétés, objet même du musée des Confluences. »

Ce musée, déjà gouffre financier de par sa construction, est donc encore générateur de dépenses ubuesques !

MM. RIVALTA et BARRIOL à nouveau condamnés à rembourser les indemnités indûment perçues !

La Cour Administrative d'Appel a tranché.

Le président et le vice-président du **SYTRAL** devront **rembourser les indemnités perçues illégalement entre 2002 et 2005, soit près de 116 000 euros pour M. RIVALTA et 47 000 € pour M. BARRIOL.**

En 2008, CANOL vous avait signalé que le tribunal administratif avait annulé une délibération de décembre 2001 du SYTRAL attribuant des indemnités à son président et à son vice-président. **La Cour administrative d'appel avait confirmé ce jugement.**

MM. Rivalta et Barriol ont à nouveau contesté ce jugement (au nom du Sytral !), arguant notamment qu'une loi du 27 février 2002 avait, depuis, donné une base légale à leurs indemnités. Mais si M. Rivalta est effectivement considéré comme un président très présent et déploie une réelle activité, il n'en reste pas moins qu'en votant la délibération de 2001, les 26 membres du comité du SYTRAL, issus des rangs de la Communauté urbaine de Lyon et du conseil général étaient... en avance d'une loi. Dans un arrêt rendu voilà quelques jours, **la Cour d'appel administrative vient à nouveau de le confirmer et de rejeter leurs requêtes** : Les deux hommes devront donc rembourser les sommes dues.

La ligne de tramway « Rhonexpress », un cadeau pour l'exploitant !

Les 7 km de tramway reliant Meyzieu à l'aéroport Saint-Exupéry ont été mis en service le 9 août 2010.

Leur construction a été réalisée par le groupe Vinci, associé à Cegelec. L'exploitation est confiée pour 30 ans à Rhonexpress, société dont le capital est réparti entre la Caisse des Dépôts (36,6%), Vinci (35,2%) et Véolia Transports (28,2%).

Cet investissement aura coûté près de 120 millions d'euros aux contribuables rhodaniens : 49,45% sont apportés par le conseil général du Rhône et le solde, emprunté par Rhonexpress, sera remboursé par des annuités de 3,5 millions d'euros versées par le conseil général pendant 30 ans...

Un trajet aller simple coûte maintenant 13 € pour une durée de 28 minutes alors que le billet en bus était de 8,90 € pour une durée plus aléatoire, mais qui vous déposait devant votre terminal alors que le tramway vous oblige à 100 m de marche à pied.

Malgré ce tarif très élevé et fort critiqué par les usagers, le conseil général s'est engagé à ne pas favoriser un autre transport collectif pour cette liaison. La ligne de bus qui reliait l'aéroport à Perrache a donc été interrompue lors de la mise en service du tramway.

La rentabilité de cette ligne est basée sur une fréquentation de 2 700 voyageurs/jours. Le premier mois d'exploitation, elle a varié entre 1 900 et 2 500 voyageurs/jour.

Si vous devez prendre les transports en commun pour y accéder, **il faut privilégier le passage par La Soie, car à Part-Dieu, vous devrez traverser toute la gare à pied.**

Station d'épuration de JONAGE : qui s'occupe de corriger les malfaçons ?

Plusieurs adhérents de CANOL nous ont signalé la question de cette station d'épuration (STEP).

Achevée fin 2007, elle a été construite en plein milieu d'un quartier résidentiel, sous le prétexte d'un « zonage du POS », afin de ne pas la repousser plus à l'ouest, ce qui aura majoré le coût de plusieurs millions d'euros supplémentaires.

Depuis son achèvement, les habitants du quartier se plaignent d'odeurs et de niveau de bruit nettement supérieurs à ce qu'autorise l'arrêté préfectoral.

Mais aucun des responsables de cette aberration (Préfet, président du Grand Lyon, directeurs du Service de Navigation en charge des STEP) ne répond au courrier que les habitants leur adressent.

Le maire de la commune, qui appuie cette démarche, ne semble pas avoir plus de succès.

Conseil général : quel coût pour « l'aménagement culturel du territoire » ?

CANOL s'est ému que, chaque année, des sommes importantes soient consacrées à cet effet, en « décentralisant » certaines représentations du Théâtre des Célestins dans quatre cantons. Le conseil général a bien voulu nous communiquer le résultat financier de cette opération et nous l'en remercions. Il est le suivant pour le spectacle « **les embiernes commencent** » de 2008 :

| | total | par spectateur |
|----------------|------------------|----------------|
| Dépenses | 172 726 € | 123 € |
| Billetterie | 12 264 € | 8,76 € |
| Déficit | 160 462 € | 115 € |
| Subventions | 188 000 € | 134 € |

Le succès escompté (fréquentation de 1 400 spectateurs sur 16 représentations) ne semble pas avoir été au rendez-vous. La recette de billetterie était près du triple en 2007... mais le déficit était alors de 278 358 € !

Le tracé du Tronçon Ouest du Périphérique (TOP) finalement voté ?

Depuis **bientôt 20 ans** que le conseil général a lancé les premières études sur sa réalisation, ce dossier du TOP vient enfin d'être réactualisé !

Dans 8 mois, des élections auront lieu dans la moitié des cantons du département du Rhône. Le dossier peut-il alors évoluer dans les mois qui viennent ?

Comme le Grand Lyon un peu plus tôt, les conseillers généraux ont voté à l'unanimité le 11 juin (malgré quelques abstentions) **pour le tracé court**.

Le futur périphérique Ouest ira donc de Valvert à Saint-Fons en passant par Oullins... **mais sans exclure la possibilité d'étudier d'autres tracés...** avant que soit saisie la Commission nationale de débat public (qui doit permettre la concertation sur le tracé, les péages ou encore les transports en commun, par exemple).

Le coût de cet équipement est estimé à 2 milliards d'euros, équitablement répartis entre le conseil général du Rhône et le maître d'ouvrage, la communauté urbaine de Lyon. **Les travaux pourraient démarrer en 2018 !**

La Région Rhône-Alpes verse 480 000 € de subventions aux télévisions locales !

« La Région Rhône-Alpes souhaite engager en 2010 un processus de partenariat avec **Télé Lyon Métropole (TLM), TéléGrenoble, Télévision Loire 7 et TV8 Mont-Blanc**, diffuseurs de télévisions de proximité ayant des missions de service public, conventionnés avec le CSA, en vue de renforcer l'accès à l'information de proximité et la diffusion d'œuvres audiovisuelles et de programmes d'intérêt général, mettant en valeur la diversité du territoire régional à travers ses huit départements. Elle souhaite que la mise en place de ce Contrat d'Objectifs et de Moyens (2010-2013) insuffle une nouvelle dynamique de mutualisation entre ces quatre chaînes, et qu'il bénéficie indirectement à l'ensemble de la filière audiovisuelle régionale.

Ces chaînes s'engagent à :

- Développer une coopération et des échanges pour assurer une couverture performante de l'information régionale

- Créer des programmes communs aux quatre chaînes locales de Rhône-Alpes pour favoriser la compréhension de l'organisation territoriale et conforter l'identité régionale, en valorisant aussi bien son unicité que ses diversités et en veillant à un équilibre régional.

- Favoriser, dans ces programmes communs aux quatre chaînes, l'expression des citoyens rhônalpins

- Mettre en valeur la création audiovisuelle régionale

- Soutenir la filière économique de la production audiovisuelle régionale

Pour ce faire, Télé Lyon Métropole, TV8 Mont-Blanc, téléGrenoble et Télévision Loire 7 chercheront à développer des thématiques et des sujets ayant un intérêt et un caractère régionaux. »

Il s'agit bien de leur donner une « carotte » pour les aider à exercer leur mission première... sous la surveillance du Conseil Régional !

La Société Publique Locale (SPL) : un nouvel outil des collectivités locales pour écarter la mise en concurrence !

La loi créant les S.P.L. a été votée le 19 mai. Elle permet la création de « **Sociétés Publiques Locales** », détenues à **100% par au minimum 2 collectivités locales**. Leur activité s'étend à « **tous services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général** ».

Ces SPL deviennent alors des « prolongements » des collectivités territoriales et **ne sont alors plus soumises aux règles de la mise en concurrence**.

Les élus y voient « une source d'économie grâce à la dérogation aux règles de publicité ».

Les entrepreneurs et les associations, quant à eux, sont très inquiets, car l'objet des SPL a été tellement élargi qu'il peut devenir une tentation pour les collectivités locales de **reprenre la maîtrise de la gestion non seulement d'équipements publics gérés jusqu'alors par des entreprises, mais aussi d'activités culturelles, touristiques, sportives, de loisirs, sociales ou éducatives gérées jusqu'alors par des associations.**

La France publique revient au système de la « combine » !